

suivi médical des travailleur·euse·s exposé·e·s aux rayonnements ionisants – médecins du travail

Cette formation de 5 jours permet aux médecins du travail d'acquérir les compétences réglementaires pour le suivi médical des travailleur·euse·s exposé·e·s aux rayonnements ionisants (décret n°2023-489, arrêté du 6 août 2024). Elle privilégie l'application pratique avec une journée supplémentaire au-delà du minimum réglementaire pour faciliter l'appropriation des nombreuses données théoriques.

Durée
5 jours / 35 heures

Dates
31/05 > 04/06/2027

Intervenant·e
Dr Elisabeth DEPÉZEVILLE
Médecin du travail, Vice-Présidente de
l'AMTSN

objectifs

- Maîtriser les fondamentaux scientifiques, techniques et réglementaires de la radioprotection
- Assurer le suivi individuel renforcé des travailleur·euse·s exposé·e·s
- Interpréter les résultats dosimétriques et les examens complémentaires
- Connaître le fonctionnement du système d'information SISERI
- Gérer les situations d'incident radiologique et expositions accidentelles
- Identifier les conduites à tenir pour appliquer les principes de prévention collective et individuelle

public

Médecin du travail, collaborateur·rice· médecin et interne en médecine du travail (Catégorie 2)

prérequis

Participer ou être appelé·e à participer au suivi de santé des travailleur·euse·s exposé·e·s aux rayonnements ionisants.
Aucune connaissance préalable en radioprotection n'est requise.

méthode pédagogique

- Apports théoriques illustrés par des exemples concrets
- Analyse de situations de travail et retours d'expérience
- Exercices applicatifs

évaluation

- QCM les connaissances techniques et réglementaires
- Étude de cas pratique avec production écrite (analyse de situation médicale)

programme

module 1 · fondamentaux de la radioprotection

- Aspects historiques
- Physique nucléaire : Radioactivité, interactions avec la matière.
- Grandeurs et unités : Activité (Bq), dose absorbée (Gy), dose équivalente et dose efficace (Sv), calculs pratiques.
- Cadre réglementaire : Code du travail, principe ALARA, zonage radiologique et classification des travailleur·euse·s.

module 2

effets biologiques et sanitaires

- Radiobiologie : mécanismes
- Effets déterministes (tissulaires), organisme entier, effets localisés
- Effets scholastiques
- Expositions in-utero
- Notions d'exposition interne

module 3

sources et surveillance médicale

- Sources d'exposition : Secteurs médical, industriel, nucléaire, recherche, aéronautique (cosmique) et radon.
- Suivi Individuel Renforcé (SIR) : évaluation des risques par l'employeur, critères de classement, décision d'aptitude, aménagement de poste.
- Dosimétrie : exposition externe (dosimètres passifs, opérationnels) et interne (anthropogammamétrie, analyses radiotoxicologiques).
- Examens médicaux : Périodicité, examens complémentaires selon expositions et clinique

module 4 : Prévention des expositions et Gestion des Incidents · Séquences transversales

- Prévention : organisation du travail, radioprotection, zonage, Équipements de protection collective et individuelle.
- Gestion des incidents : rôle du médecin du travail, conduites à tenir
- Coordination : relations avec le/la CRP (conseiller·ère en radioprotection), l'employeur, l'ASNR...
- Utilisation du système SISERI
- Rôle spécifique du médecin du travail dans le dispositif de radioprotection
- Temps approfondis d'échanges de pratiques pour la mise en œuvre pratique des enseignements théoriques